



Paieement solde de tout compte

Par vidocq

Bonjour,

Mon père vient de décéder et employait une personne et la payait par le Cesu.

A ce jour, nous devons lui verser un solde de tout compte dont la somme est conséquente.

Devons nous puiser dans nos économies pour la payer le plus vite possible ou peut on attendre de la payer sur la succession ?

Cordialement

Par osram

Bonjour,

Elle doit percevoir ses salaires comme prévu dans son contrat.

Elle n'a pas à attendre la fin de la succession.